



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 septembre 2024

2024-09-06

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi dix septembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,  
Conseillers,  
**Absent excusé et représenté :** Maryline Lortjean (pouvoir à Mme Milani Estelle)  
Léa Mollier (pouvoir à Mollier Karine)  
**Absents non excusés et non représentés :**  
**Secrétaire de séance :** MOLLIER karine

Date de la convocation : 04/09/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le

**Objet :** Convention association FOOT VELANNE

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à 7 voix pour /1 contre de Mr Marc Rochet (pour la gratuité des locaux comme stipulé sur la convention), de donner l'autorisation à Mr le maire de signer la convention de mise à disposition du local pour l'association Foot Velanne comme présentée ce jour, pour l'année 2024-2025.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,  
Le 10 septembre 2024

Secrétaire de Séance  
MOLLIER Karine

Le Maire,  
Cédric MILANI